croix-rouge française UNITÉ LOCALE DE TOUL

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

L'unité locale de la Croix Rouge de Toul c'est :

- Une vestiboutique ouverte à tout le monde les mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h au local situé 2 rue des anciens combattants d'Indochine
- Une épicerie sociale pour les personnes en difficultés
- Une distribution alimentaire deux fois par mois durant toute l'année
- Un service de ramassage et de distribution de meubles, vaisselle et linge de maison
- Une colonie de vacances au mois de juillet pour les enfants issus de familles en difficulté
- Une équipe de secouristes mobilisée sur les postes de secours, les formations de secourisme (PSC1) et les actions d'urgence au niveau local, départemental et national

Pour pouvoir continuer son action et emmener cette année encore 28 enfants du Toulois en vacances, nous avons besoin de votre aide.

Vous pouvez envoyer vos dons à : Croix Rouge de Toul, BP 164, 54200 Toul.
La Croix Rouge étant un organisme d'aide aux personnes en difficulté, vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt de 75% du montant de votre don. Pour cela indiquez nous sur papier libre vos nom, prénom et adresse.

Si vous avez un peu de temps de libre, vous pouvez nous rejoindre afin de nous aider dans nos différentes actions.

Toute l'équipe vous remercie d'avance pour votre aide.

Renseignements : Lionel RIVET / 06 98 23 46 35 / lionel.rivet@hotmail.fr

VILLE DE TOUL

DIM. 19 MAI 2024 6H/18H

VIDE GRENIER DES PROMENADES

QUARTIER ST-EVRE VALCOURT

DANS LES PROMENADES, BOULEVARD DE PINTEVILLE

VILLE DE TOUL

ANIMATIONS
BUVETTE & RESTAURATION

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

À TOUL, DANS LES QUARTIERS ON PARTICIPE !

RENSEIGNEMENTS :
Lionel RIVET / 06 98 23 46 35 / lionel.rivet@hotmail.fr / ou 07 60 94 50 10
www.toul.fr

MANIFESTATION ORGANISÉE PAR LA CROIX ROUGE DE TOUL

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE GRENIER

Les participants sont tenus de signer le présent règlement et de le respecter dans son intégralité.

- Article 1 :
Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et aux associations (loi 1901).
Les professionnels de la vente au déballage, brocanteurs ou antiquaires, sont refusés.
Seuls les objets d'occasion peuvent être vendus à l'exception des armes et munitions, des matières dangereuses, des animaux vivants et des CD ou DVD gravés par les particuliers.
La vente d'alimentation et boissons est réservée exclusivement aux organisateurs.

- **Article 2 :**
Pour s'inscrire il faut : remplir un bulletin d'inscription, signer l'attestation sur l'honneur située en bas du bulletin d'inscription ainsi que le présent règlement, fournir une photocopie de votre pièce d'identité **Recto et Verso** et payer un droit d'inscription.
12 euros par emplacement de 7m pour les Toulois et 16 euros pour les personnes extérieures à Toul. Possibilité de réserver 2 emplacements maximum par exposant.
En raison des frais engagés, aucun emplacement ne pourra être remboursé pour cause d'intempéries, de mévente, de mauvais emplacement, etc....
En cas d'absence ou de désistement d'un exposant, il ne sera effectué aucun remboursement.

- **Article 3 :**
Les exposants seront accueillis de 6h00 à 8h00 pour leur installation. Ils devront avoir leur pièce d'identité avec eux, et ils sont tenus d'accepter l'emplacement qui leur est attribué.
Seuls 2 véhicules seront acceptés sur place le temps de décharger, ils doivent ensuite être garés à l'extérieur des promenades le plus rapidement possible.
Après 8h aucun véhicule ne sera toléré dans les promenades et aucun exposant ne sera plus accepté.

- Article 4 :
Aucun exposant n'est autorisé à s'installer où il veut. Il doit obligatoirement respecter la place qui lui sera attribuée à son arrivée.
A la fin de la manifestation l'emplacement doit obligatoirement être nettoyé par l'exposant.

Le vide grenier n'est pas une déchèterie, les invendus et les sacs poubelles repartent avec leur propriétaire en fin de journée.

Si l'emplacement n'est pas laissé propre ou s'il y a des dégradations, les organisateurs se réservent le droit de poursuivre l'exposant afin de réclamer une indemnisation.

- Article 5 :
Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'expulser tout participant qui ne respecte pas la réglementation ou qui troublerait l'ordre au sein de la manifestation et ce sans pouvoir réclamer d'indemnisation ou de remboursement.

- Article 6 :
Chaque exposant est responsable de son matériel. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse ou toute autre détérioration des objets exposés.
En cas de non respect de la législation, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'un éventuel accident.
Les organisateurs ne répondent pas non plus des cas de force majeure : orage, tempête ou tout autre événement imprévu.

- Article 7 :
La date limite des inscriptions est fixée au **mercredi 15 mai 2024**

Lionel RIVET / 06 98 23 46 35 / lionel.rivet@hotmail.fr / ou 07 60 94 50 10
www.toul.fr

INSCRIPTION

à retourner à l'adresse suivante :
Lionel RIVET - 126 avenue Jean Jaurès - 54200 Toul
(un courrier de confirmation vous sera envoyé 8 jours avant la manifestation)

QUARTIER SAINT-EVRE / VALCOURT

DIMANCHE 19 MAI 2024
dans les promenades, Bld de Pinteville
Vide grenier des Promenades

Réservé aux particuliers, non aux professionnels.

12€ l'emplacement pour les Toulois (7m. par exposant).
16€ les 7 m pour les personnes extérieures à Toul.

Les bénéfices iront à l'Unité Locale de la Croix Rouge de Toul pour aider au financement d'une colonie de vacances pour les enfants issus de familles en difficultés.

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

VILLE : ..... CODE POSTAL : .....

TÉL : ..... e-mail : .....

Nombre d'emplacement(s) souhaité (2 maximum par exposant) : .....

Je déclare sur l'honneur : ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (art R321-9 du code pénal). Je m'engage à respecter l'emplacement qui me sera attribué et le règlement intérieur ci contre.

Je joins les pièces suivantes obligatoires et nécessaires à mon inscription :

- ☐ **photocopie de ma carte d'identité recto/verso**
- ☐ **mon chèque d'un montant de .....€ à l'ordre de La Croix Rouge de Toul**
- ☐ **une enveloppe timbrée** à mon nom et mon adresse (pour le courrier de confirmation)
- ☐ **ou me renvoyer le courrier de confirmation par mail**

Date et signature de l'exposant : .....

Inscription validée après réception des documents complets et dûment remplis.